

SUBVENTION POUR SEANCE CINEMATOGRAPHIQUE EDUCATIVE - n° 14/77

Le Maire informe l'assemblée que M. le Directeur de l'Ecole Primaire de LUDRES CENTRE, demande à la Commune de prendre à sa charge les frais d'organisation d'une séance cinématographique (3 films) suivie d'un débat à la MJC pour tous les élèves du groupe scolaire du centre.

Les frais s'élèveront à 332.10 F.

L'ensemble de la séance se déroulera sous le patronage de "ETUDE & CONNAISSANCE" organisme agréé par le Ministère de l'Education nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- une subvention de 332.10 F. sera versée à la Coopérative scolaire de LUDRES CENTRE pour règlement de cette dépense,
- le crédit nécessaire sera ouvert à l'article 657 du budget primitif 1977.

-o-o-o-

L'assemblée municipale prend la décision de principe d'inscrire au budget primitif 1977, les sommes nécessaires pour terminer l'aménagement des trottoirs de la ZAC LUDRES SUD, du parking devant les logements d'instituteurs rue Debussy, ainsi que le trottoir entre le lotissement "Aux Chênes" et le bâtiment "Fidélis".